

Consultation publique Projet immobilier de l'îlot Wanklyn

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Date : 4 septembre 2015

Heure : 9 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

Pour l'arrondissement :

M. Normand Trottier, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de LaSalle

Mme Sylvie Champagne, chef de division, urbanisme, arrondissement de LaSalle

Mme Jacinthe Côté, conseillère en aménagement, arrondissement de LaSalle

M. Hugo Rousseau, conseiller en aménagement, arrondissement de LaSalle

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Bruno Bergeron, président de la commission

Mme Luba Serge, commissaire

M. Arlindo Vieira, commissaire

Mme Élise Naud, analyste et secrétaire de commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

Le président de la commission, monsieur Bruno Bergeron, souhaite la bienvenue aux participants. Un ordre du jour est distribué. Le président de la commission présente son équipe : Mme Luba Serge, commissaire, M. Arlindo Vieira, commissaire et Mme Élise Naud, analyste et secrétaire de commission.

2. Cadre de la consultation publique

Le président de la commission présente brièvement l'OCPM et le fonctionnement de l'organisme. Le président explique que le mandat de la commission porte essentiellement sur le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le quadrilatère délimité par la rue des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot.

3. Cheminement du projet

Les responsables de l'arrondissement expliquent que les terrains de l'îlot Wanklyn ont fait l'objet d'un zonage résidentiel dès 1988 alors que deux entreprises y étaient encore localisées. Le chapitre de l'arrondissement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement ont fait l'objet de modifications en 2011, dans le cadre de l'adoption du document de planification du Quartier de la gare.

4. Démarche de la consultation publique

Les étapes de la consultation publique

Visite du site

Une visite du site a été effectuée le 17 juillet 2015 par la commission, afin de mieux cerner les enjeux relatifs aux modifications réglementaires sous étude.

Les séances publiques d'information

Une séance publique d'information se tiendra le 15 septembre à 19 h à la salle Sofia de l'arrondissement de LaSalle. L'objectif des séances d'information est de présenter le projet et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et impartial.

La soirée d'information débutera avec une présentation par l'arrondissement de LaSalle, du contexte du projet et des objets de la modification réglementaire, suivie d'une présentation du projet par le promoteur. La durée de chaque présentation est d'environ 20 minutes.

Les séances d'audition des mémoires

Une séance d'audition des représentations des mémoires se tiendra le 13 octobre à 19 h, à la salle Sofia, pour les personnes et organismes qui souhaitent présenter verbalement leur opinion. Des séances supplémentaires pourraient être tenues si le nombre d'inscriptions le justifiait.

5. La préparation de l'audience publique

Le président de la commission a invité les responsables de l'arrondissement de LaSalle à être accompagnés des collègues ou consultants qu'ils jugeront utiles et à se préparer à des questions pouvant porter sur divers thèmes, tels que les raisons qui ont dictées l'utilisation de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour modifier le règlement d'urbanisme de l'arrondissement, les préoccupations de citoyens présentées en 2011 sur

la circulation, les hauteurs et la densité du projet, la relocalisation des équipements de transport collectif identifiée dans le document de planification du Quartier de la gare (gare de train, terminus d'autobus) et l'intégration du projet au quartier environnant.

6. Le dossier de documentation

Tous les documents remis à la commission seront rendus publics et disponibles sur le site Web de l'OCPM.

7. Levée de la réunion

Le président met fin à rencontre et remercie les participants